

| |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;">REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE TOUT TERRAIN QUAD</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition pour l'année 2008 le Championnat de France d'Endurance Tout Terrain Quad et le Trophée de France Tout Terrain Quadricycle suivant la formule d'un pilote/un Quad

Cylindrées Admises :

- 85cc 2 temps
- 125cc 2 temps
- 250 cc à 750cc 2 Temps et 4 Temps
- Seuls sont autorisés les moteurs mono ou bicylindre

ARTICLE 1 - COUREURS ADMIS

Pour participer au Championnat de France Endurance Tout Terrain Quad et au Trophée de France Tout Terrain Quadricycle, il faut :

- posséder une licence NCA ou Inter délivrée par la FFM

Pour participer au Championnat de France Endurance Tout Terrain Minime/Cadet, il faut :

- posséder une licence NAM, NAC ou Inter Jeune délivrée par la FFM

Les pilotes titulaires d'une licence NCB ou d'une licence une manifestation sont autorisés à participer aux épreuves mais ne seront pas retenus dans le classement du Championnat de France ou du Trophée de France (classement à la journée uniquement).

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Catégorie Minime/Cadet :

Les pilotes auront le choix de leur numéro de course. Ils devront prendre contact avec le Service Motocross de la FFM pour l'attribution de leur numéro à l'année.

Les numéros disponibles seront de 1 à 250. Le N°1 est réservé au Champion de l'année précédente.

Catégorie NCA/Inters :

Les pilotes auront le choix de leur numéro de course. Ils devront prendre contact avec le Service Motocross de la FFM pour l'attribution de leur numéro à l'année.

Les numéros disponibles seront de 2 à 250.

Catégorie NCB/Licences à la journée :

Les pilotes devront contacter les clubs organisateurs pour l'attribution de leur numéro.

Les numéros disponibles seront de 251 à 400.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT

Catégories NCA/Inters et Minime/Cadet :

Tout pilote désireux de participer à une épreuve devra adresser à la FFM au minimum 21 jours avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi), le bulletin d'engagement type (adressé par la FFM à réception du chèque de caution) accompagné d'un chèque, libellé à l'ordre de la FFM, correspondant au droit d'engagement de :

NCA/Inters : 90 €

Minime/Cadet : 40 €

Passé ce délai, seront pris en considération les engagements, moyennant un droit supplémentaire de 50 € (soit un total de 140 € pour la catégorie NCA/Inters et de 20 € (soit un total de 60 €) pour la catégorie Minime/Cadet, reçus au plus tard 6 jours avant la manifestation. Tout autre type de demandes (fax, mail etc) ne sera pas accepté. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6^{ème} jour précédent la manifestation.

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra dans un premier temps prévenir obligatoirement la FFM et ensuite le club ou le délégué du Championnat, par écrit et fournir un justificatif valable (exemple : certificat médical) avant le début du contrôle administratif. Toute non participation devra être justifiée par écrit, dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise après étude du justificatif fourni.

Catégorie NCB/Licences à la journée :

Tout pilote désireux de participer à une épreuve devra adresser au Club organisateur, au minimum 21 jours avant l'épreuve, une demande d'engagement (accompagnée d'une enveloppe timbrée). Le Club lui adressera un bulletin d'engagement à retourner au plus tard 15 jours avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi) accompagné d'un chèque de 75 € à l'ordre du club organisateur correspondant au droit d'engagement et d'une enveloppe timbrée pour la confirmation.

Les Clubs auront la possibilité d'accepter les pilotes qui n'auraient pas respecté le délai d'inscription (15 jours avant l'épreuve). Dans ce cas, le droit d'engagement sera de 100 €.

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra prévenir le Club ou le Délégué par écrit et fournir un justificatif au plus tard 48 heures avant l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi.

En cas de désistement du fait du pilote, le club est libre de rembourser les droits d'engagements. Les modalités d'application devront être précisées dans le règlement particulier.

ARTICLE 4 – NOMBRE D'ENGAGES / MANCHES

Minime /Cadet :

2 manches de 20 mn.

Autres catégories :

Les deux catégories participeront à une manche d'une durée de 2h30.

En fonction de la capacité du circuit et du nombre d'engagés, la manifestation pourra se dérouler en deux manches :

- une manche de 2h00 réservée à la catégorie NCB/Licences à la journée le matin de la manifestation (maximum 250 pilotes)

- une manche de 2h30 réservée à la catégorie NCA/Inters l'après midi de la manifestation (maximum 250 pilotes)

ARTICLE 5 - TRACE ET CAPACITE DU PARCOURS

Le parcours devra avoir une longueur minimum de 8 kms et maximum de 15 kms. La largeur minimum devra être de 5 m, hors ligne de départ qui, elle, devra avoir au minimum 50 m de large. Le circuit pourra présenter des zones de rétrécissement à 3m, elles devront être signalisées par des panneaux, être d'une longueur inférieure à 100m. L'ensemble de celles-ci ne devra pas être supérieure à 20% de la longueur du circuit.

La capacité est de 20 quads au kilomètre.

ARTICLE 6 - CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

CONTROLE ADMINISTRATIF :

Les pilotes devront présenter leur licence, leur permis de conduire ou CASM.

Les mécaniciens, les Chefs de Stand et les panneauteurs devront également se présenter avec leur licence FFM (minimum LAP) pour recevoir des laissez-passer spécifiques à leur fonction.

CONTROLE TECHNIQUE :

Un Commissaire Technique, chargé du marquage et de la vérification des machines, sera obligatoirement désigné par la Commission Nationale de Motocross dans toutes les épreuves de Championnat.

Obligations du club :

→ Il devra prévoir un espace clôturé, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour éviter toute bousculade. Il y aura un abri couvert pour permettre les vérifications (ou éventuellement le démontage des motos) par intempéries.

Plaques Numérotées :

Les plaques numérotées devront être aux couleurs et aux dimensions indiquées ci-après :

Catégorie NCA/Inters : plaque VERTE/numéros BLANCS

Catégorie Licenciés NCB et une manifestation : plaque JAUNE/numéros NOIRS

Dimension de la plaque avant : 15 cm x 20 cm

Dimension de la plaque arrière : 23 cm x 28 cm

Dimension des chiffres : 14 cm de hauteur minimum

Contrôle de bruit :

Se référer à l'Article 8.5 du Règlement Général Motocross.

Marquages :

Une marque de peinture sera apposée sur le cadre, le silencieux et le bloc moteur.

Casque et Equipements :

Se référer à l'Article 8.8 du Règlement Général Motocross.

Machines :

Seront admises les machines répondant aux normes suivantes :

Un quad est un véhicule à quatre roues et dont les roues arrières assurant la propulsion sont montées sur le même axe rigide horizontal.

Un quadricycle est un véhicule à quatre roues et dont les roues arrière assurant la propulsion sont indépendantes.

- Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.
- Tout système différentiel de transmission est interdit.
- Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
- Les pneus cloutés, chaînés sont interdits.
- Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder 12 pouces de diamètre.
- La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm.
- Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente aux pneus arrière.
- La plaque arrière sera en plastique souple.
- Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou en polyester.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot en matière dur (type téflon et non alu) à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque. Un pare choc ou pare buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre minimum : 15 mm

- Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar et du châssis. Afin d'empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
- Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
- La direction doit être assurée par les roues avant.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.
- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires. La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.
- Le carburant autorisé est l'essence sans plomb vendue en Station Service Publique du type SP95 ou SP98.
- La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T.
- Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon)
- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon.
- **La limite autorisée en vigueur pour 2008 (se référer à l'article 8.5 du Règlement Général Motocross) :**
Maximum 96 dB/A pour les machines avec un moteur deux temps
Maximum 94 dB/A pour les machines avec un moteur quatre temps

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

HORAIRES :

Les horaires sont fixés dans les règlements particuliers de chaque manifestation.

ESSAIS :

Une séance d'essais de 35 mn sera organisée de la façon suivante :

Pour toutes les catégories :

Essais Libres : 15 mn

Essais Chronométrés : 20 mn

Pour les Minime/Cadet :

Essais Libres : 10 mn

Essais Chronométrés : 10 mn

Après le départ des essais officiels, tout changement de Quad est interdit.

Cette séance est obligatoire et les pilotes devront effectuer au minimum un tour.

Les pilotes qui n'effectueront pas au minimum un tour de reconnaissance pourront se voir refuser le départ par le Jury et, dans tous les cas, prendront le départ seul, derrière la dernière ligne.

Les pilotes ne pourront participer aux essais qu'après avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques.

DEPART :

Procédure de mise en place sur la ligne de départ

La mise en place des Quads sur la ligne de départ se fera impérativement moteur arrêté. Les pilotes seront placés sur la ligne de départ dans l'ordre de leur temps chronométrés. Les pilotes des autres catégories seront placés à la suite des pilotes du Championnat de France dans l'ordre de leur temps chronométrés.

Sur l'ordre du Directeur de course, les pilotes amèneront directement leur machine à l'emplacement qui leur sera réservé. Une fois la mise en place des Quads sur la ligne de départ, une période de chauffe de cinq minutes sera accordée aux concurrents. Le départ sera donné impérativement dans

les cinq minutes suivant cette période sur le signal du Directeur de course. Tout travail et tout ravitaillement sur le Quad sont interdits dès le début de la mise en place sur la ligne de départ.

Dans le cas où la séance d'essais chronométrés n'aurait pas pu être organisée, les pilotes seront placés sur la ligne de départ de la façon suivante :

1^{ère} épreuve :

Pour les pilotes classés : en fonction du classement de l'année précédente ;

Pour les autres pilotes : par tirage au sort.

Autre épreuve :

Pour les pilotes classés : en fonction du classement provisoire du championnat

Pour les autres pilotes : par tirage au sort.

Procédure de départ :

Un départ « type Le Mans » sera donné à condition que la zone de départ (longueur et largeur) puisse accepter le nombre de Quads à prendre le départ et assurer le maximum de sécurité pour les concurrents. Dans ce cas, la procédure de départ est la suivante :

Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront la distance les séparant de leur machine. Ils devront brancher leur coupe-circuit et mettre les machines en marche seul.

Le démarrage à la poussette est interdit.

Seulement une minute après le départ et après le signal du Directeur de Course, le démarrage à la poussette sera accordé. Seul le mécanicien pourra aider le pilote.

Si la première procédure ne peut être réalisée, le départ sera donné par vague de 25 à 35 pilotes toutes les 30 secondes. L'intervalle de temps entre les lignes sera retranché aux concurrents afin de ne pas les pénaliser.

Le signal de départ sera donné par le Directeur de course au moyen d'un drapeau tricolore ou sonore. Les pilotes seront sur leur Quad, moteur coupé. Au signal, ils démarreront leur Quad et partiront, puis 30 secondes après même dispositif pour la vague suivante et ainsi de suite.

Si un pilote ne démarrait pas dans les 15 secondes suivant le signal, il devra dégager sa machine afin de ne pas gêner les vagues suivantes.

ARRIVEE :

La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers sur le quad Classé 1er au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classés, les pilotes doivent franchir la ligne d'arrivée dans les 30 minutes après l'abaissement du drapeau à damiers sur le 1er.

Les cinq premières machines seront mises en parc fermé pendant une demi-heure après l'heure d'affichage des résultats pour d'éventuelles réclamations.

STAND ET ASSISTANCE :

Stand :

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc coureur. Chaque concurrent aura droit à un emplacement d'environ 20 m². Il devra y transporter ses jerricans et autre matériel (caisse à outils, etc.) et obligatoirement un extincteur en état de fonctionnement. L'extincteur devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires. ***Il est strictement interdit de fumer sur le stand.***

Seuls le pilote, le mécanicien, le chef de stand et le panneuteur seront admis dans les stands.

Rappel : Ces 4 personnes devront obligatoirement être en possession d'une licence FFM.

Un arrêt au stand est obligatoire durant l'épreuve.

Les concurrents doivent rouler à vitesse réduite dans le couloir de décélération.

La circulation dans la zone de ravitaillement devra se faire en sens unique.

Les pilotes sont obligés de rentrer dans les stands pour effectuer un changement de lunettes, de gants, etc. Ils ne peuvent pas se les faire passer sur la piste sous peine d'une sanction.

Assistance/Réparations :

| | | | | | | | | | |
|----------|----|-----------|----|-----------|----|-----------|---|-----------|---|
| 4 | 45 | 10 | 32 | 16 | 20 | 22 | 9 | 28 | 3 |
| 5 | 42 | 11 | 30 | 17 | 18 | 23 | 8 | 29 | 2 |
| 6 | 40 | 12 | 28 | 18 | 16 | 24 | 7 | 30 | 1 |

En cas d'ex æquo au classement du Championnat, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc... jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes.

En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

Pour la catégorie Minime/Cadet, le barème des points sera celui du Règlement Général Motocross.

RECOMPENSES :

Pour chaque épreuve, les pilotes recevront :

- pour les trois premiers du classement scratch NCA et Inters 1 Coupe
- pour les trois premiers Minime 1 Coupe
- pour les trois premiers Cadet 1 Coupe
- pour les trois premiers NCB ou licence à la journée 1 Coupe
- pour la première Féminine 1 Coupe
- pour le premier Quadricycle 1 Coupe
- pour le premier Vétéran (minimum 38 ans) 1 Coupe

Les coupes sont à la charge du club organisateur.

A la fin de la saison, les titres suivants seront décernés aux :

Champion de France :

- 1^{er} de la catégorie NCA/Inters
- 1^{er} de la catégorie Minime (85cc)
- 1^{er} de la catégorie Cadet (125cc)
- 1^{ère} Féminine au scratch de la catégorie NCA/Inter

Vainqueur de Trophée :

- 1^{er} de la catégorie Quadricycle

PRIMES D'ARRIVEE :

Classement scratch :

| + de 100 pilotes | | - de 100 pilotes | |
|--------------------------------|------------|------------------------------|------------|
| 1 | 500 | 1 | 250 |
| 2 | 300 | 2 | 150 |
| 3 | 200 | 3 | 100 |
| 4 | 120 | 4 | 160 |
| 5 | 80 | 5 | 40 |
| Total Plateau : 1 200 € | | Total Plateau : 600 € | |

ARTICLE 8 - REGLEMENTATION

Le Championnat de France d'Endurance Tout Terrain Quad est organisé conformément aux prescriptions du Code Sportif National de la F.F.M. et des Règles Techniques et de Sécurité Endurance T.T.

ARTICLE 9 - RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M.

Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs à 2 T et de 150 € pour les moteurs à 4 T. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

ARTICLE 10 - OFFICIELS

- A) La FFM désignera une équipe de chronométreurs officiels qui sera chargée d'assurer le chronométrage pour toutes les épreuves.
- B) La désignation du Directeur de Course nommé par la Ligue du club organisateur est subordonnée à l'accord de la Commission qui peut, si elle le juge nécessaire, en nommer un de son choix. Il doit être désigné au moins un Directeur de Course Adjoint.
Le Directeur de Course devra être titulaire du spécifique 2ème degré.
- C) Un Délégué fédéral qui assurera la fonction de Président du Jury sera désigné par la FFM pour chaque épreuve du Championnat.
- D) Deux commissaires sportifs 2^{ème} degré devront être désignés par la Ligue, qui seront membres du jury.
- E) Un commissaire technique licencié sera désigné pour chaque épreuve par la F.F.M. La L.M.R. du lieu d'organisation devra obligatoirement désigner en complément deux autres Commissaires Techniques 1^{er} ou 2^{ème} degré et 2 aides.
- F) La Commission se réserve le droit de déléguer sur place une personne pour vérifier les choix d'itinéraire et les temps impartis. Les frais seront pris en charge par la F.F.M.

JURY

Le Jury des Commissaires Sportifs tiendra au minimum deux réunions, la première se déroulant au minimum 1 heure avant le départ de la course du matin. Il est composé de deux Commissaires Sportifs, et d'un Membre de la Commission nationale.

Le Directeur de course devra assister aux réunions de jury, mais n'aura pas le droit de vote. D'autres officiels pourront être admis avec voix consultative. Le club organisateur est chargé de la rédaction du rapport du Jury. Ce rapport devra être affiché.

Pendant les séances ouvertes du jury la présence des personnes suivantes est obligatoire :

- * Le secrétaire du jury
- * Le Commissaire Technique de la FFM
- * Un Commissaire Technique de l'organisation
- * le responsable du chronométrage
- * le responsable de la sécurité et/ou le médecin chef
- * le responsable du contrôle administratif
- * le président du club organisateur
- * le ou les représentants des pilotes
- * le ou les responsables du tracé du circuit

Le commissaire technique FFM ainsi que le médecin chef devront avoir fait par écrit un rapport pour chaque réunion du jury, ainsi que le responsable du contrôle administratif.

ARTICLE 11 - REGLES ENVIRONNEMENTALES

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs

- Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.
- Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental. La dimension minimum du tapis sera au moins égales à l'empattement et à la largeur du Quad.
- Prévoir dans le parc assistance des points de dépôt des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins etc.
- Etre attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
- Faire des annonces renouvelées à micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre leurs pneus usager et de ne pas les jeter.
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes et douches H et F pour les participants, ainsi que des toilettes pour le public.
- Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas côtés des routes (prévoir parkings), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
- Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès aux sites.
- Le bulletin d'engagement devra intégrer la phrase suivante : « Je m'engage à respecter les règles Techniques, Sportives et Environnementales de cette épreuve »
- Les programmes ou tout support promotionnel devront inclure quelques lignes adressées au public sur le respect de l'environnement tels que : "des poubelles sont à votre disposition, utilisez-les ; ou "ne piétinez pas les cultures", etc.